

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS SUD**

**LE PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018  
portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013  
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm N°2015-081  
portant création de l'Unité Mixte de Service US 031 et nommant Monsieur Rodolphe  
FISCHMEISTER directeur ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du  
Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement  
des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des  
unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des  
instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur  
activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

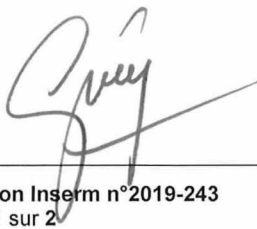
**DECIDENT**

**Article 1 :** L'Unité de Service intitulée « UMS Institut Paris-Saclay d'Innovation  
Thérapeutique (UMS-IPSIT) » et référencée « US 031 » est prolongée jusqu'au  
31 décembre 2019.

**Article 2 :** Le mandat de Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER est prorogé jusqu'au 31  
décembre 2019.

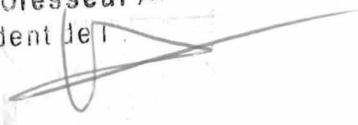
**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SUD

Professeur Alain CHAMPREDON  
Président de l'



Président de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale  
91193 Orsay Cedex

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

